

Cadre juridique du télétravail pour les managers (2 jours en distanciel)

Domaine d'intervention : Ressources Humaines

OBJECTIFS

Cette formation permet aux managers de proximité de mettre en place le télétravail de leur équipe dans le respect des règles légales.

PUBLIC

Cette formation s'adresse à des managers de proximité.

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les modalités seront adaptées aux objectifs et aux stagiaires :

- Des échanges à distance, en direct (webcam) sur des créneaux planifiés
- Plusieurs situations de travail analysées
- Un lien établi entre les cadres légal et professionnel des managers de proximité présents.

MOYENS ET OUTILS

La formation se déroulera en distanciel sur la plateforme du CNAM sur un équivalent de 2 jours :

- Deux visio-conférences en direct sur 2 demi-journées (J1 semaine A et J2 semaine B).
- Dépôt support, travail personnel à effectuer
- Feedback par visio et retour individualisé.

INTERVENANT

Notre intervenante Gabrielle ABLIN, consultante formatrice RH et gérante d'une TPE en transport routier de marchandises, 20 années d'expériences, spécialisé en droit social et gestion des ressources humaines.



Modalités disponibles



Dates

2 jours (étalés sur deux semaines) en distanciel.



Durée

14 heures



Lieu

En distanciel



Horaires

2 visio-conférences
9h00-12h30
Le reste en autogestion



Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La formation fait l'objet d'une auto-évaluation des pratiques, d'un positionnement à l'entrée et à la sortie.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.

PROGRAMME

MODULE 1 : IDENTIFIER LE CADRE JURIDIQUE DU TELETRAVAIL

- Décrire les formes de télétravail
- Mettre en place cette organisation (accord collectif, charte)

MODULE 2 : ADAPTER LE TELETRAVAIL POUR RESTER EN CONFORMITE AVEC LA LOI

- Intégrer les obligations de l'employeur et les droits des salariés
- Evaluer les situations de travail, sources de contentieux (accident du travail, droit à la déconnexion...)

MODULE 3 : ELABORER UN SUIVI DES COLLABORATEURS A DISTANCE

- Mettre en œuvre les moyens de contrôle
- Adapter la charge de travail en fonction des contraintes matérielles et des objectifs

Techniques pédagogiques : travail en sous-groupe, étude de cas, brainstorming, discussion structurée, exercices de synthèse.

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation si formation intra entreprise en fonction de la réponse du financeur.

Tarifs

1200 euros TTC/jour (repas non inclus) Montant exonéré de TVA. Soit 2400 euros TTC pour les 2 jours

Maximum : 12 participants

Conditions générales de vente sur le lien [suivant](#)

Contact

Pôle Ressources Humaines
02 40 16 16 51

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Coordination pédagogique :
Nadia BOUVET
n.bouvet@cnam-paysdelaloire.fr

Pour aller plus loin

- Mener des entretiens RH (recrutement, professionnel et évaluation)
- Sécuriser vos pratiques managériales au regard du droit du travail

Points forts de la formation

- Formation assurée par un professionnel
- Modalités pédagogiques actives

Taux de satisfaction

Ce programme n'a pas encore bénéficié d'évaluation